AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217200351-20250414-202504DL041-DE
en date du 16/04/2025 ; REFERENCE ACTE : 202504DL041

Département de la Sarthe
BESSÉ SUR BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Date de convocation : 08/04/2025
Date d'affichage : 08/04/2025

202504DL041

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, M. LEROY Michel, Mme CARREAU Claudie, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, M. DESHAYES Patrick, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle,
Mme LAMBRON Céline a donné pouvoir à Mme SERRE Geneviève

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias.

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale

Mme CARREAU Claudie est élue secrétaire de séance.

Château de Courtanvaux – Evènements musicaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une soirée de concert est prévue le samedi 10 mai 2025 à 18h00 au Château de Courtanvaux, avec des artistes de renommée internationale, quatre musiciens d'horizons différents se retrouvent pour partager un récital appelé « Consolation ». L'évènement est structuré en deux parties avec entracte.
A cette occasion, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'établir une grille tarifaire spécifique pour les évènements musicaux, au Château de Courtanvaux, il propose les tarifs suivants :

- Enfant (6 ans et moins) : gratuit
- Enfant (7-11 ans) : 8€
- Adolescent (12-17 ans) : 10€
- Adulte : 15€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➢ Accepte les tarifs pour tous les évènements musicaux organisés au Château de Courtanvaux, comme suit :

- Enfant (6 ans et moins) : gratuit
- Enfant (7-11 ans) : gratuit
- Adolescent (12-17 ans) : 8€
- Adulte : 15€

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour: 15
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Rel. 201 524 Berger-Levrault (1309)

La Secrétaire de séance,
Mme CARREAU Claudie,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le mardi 15 avril 2025
Et de sa publication le mardi 15 avril 2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217200351-20250414-202504DL042-DE
en date du 16/04/2025 ; REFERENCE ACTE : 202504DL042

Département de la Sarthe
BESSÉ sur BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Date de convocation : 08/04/2025
Date d'affichage : 08/04/2025

202504DL042

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, M. LEROY Michel, Mme CARREAU Claudie, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, M. DESHAYES Patrick, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle,
Mme LAMBRON Céline a donné pouvoir à Mme SERRE Geneviève

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias.

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale

Mme CARREAU Claudie est élue secrétaire de séance.

Proposition de cession du terrain à bâtir des Varennes à RUE BLEUE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un terrain à bâtir aux Varennes cadastré AC 133, 172, 181 et 182 pour une superficie de 19 634m² allant jusqu'à la route départementale y compris voie verte exigée par le PLUi. Les parcelles AC 172, 181 et 182 sont identifiées dans le PLUi en zone 1AU1 « secteur à urbaniser à vocation principale d'habitat avec hauteur plus importante » et la parcelle AC 133 en zone UB « zone urbaine récente ». Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) est définie dans le PLUi pour les trois parcelles en 1AU1, elle indique une surface 1,58ha dédié à l'habitat avec 24 logements minimums (15 logements/hectare).

Aujourd'hui RUE BLEUE PROMOTION est intéressé pour acquérir ces quatre parcelles au prix net vendeur de CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE EUROS (196 340€) soit 10€/m². Il souhaite acquérir ce terrain pour la construction d'un programme immobilier de type pavillonnaire, maisons groupées, ou collectif d'une surface totale minimale de 4300 mètres carre habitables.

Considérant l'avis des Domaines à 8€/m² avec une marge d'appréciation de 15% pour les parcelles AC 172, 181 et 182, et à 10€/m² avec une marge d'appréciation de 15% pour la parcelle AC 133.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** l'aliénation des quatre parcelles, cadastré AC 133, 172, 181 et 182 d'une surface de 19 634m², au profit de RUE BLEUE PROMOTION siégeant 1 RUE BLEUE, 75009 PARIS,
- **ACCEPTE** que la présente cession soit conclue moyennant le prix net vendeur de CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE EUROS (196 340€), les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur,
- **AUTORISE** M. le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce terrain par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par Maître Brigitte FERRAND dans les conditions de droit commun.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 14
Votes contre : 1
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme CARREAU Claudie,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le mardi 15 avril 2025
Et de sa publication le mardi 15 avril 2025

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)